États financiers de

LES RESSOURCES YORBEAU INC.

pour les exercices clos les 31 décembre 2022 et 2021

KPMG s.r.l./S.E.N.C.R.L.
Tour KPMG, Bureau 1500
600, boul. de Maisonneuve Ouest
Montréal (Québec) H3A 0A3
Canada

Téléphone (514) 840-2100
Télécopieur (514) 840-2187
Internet www.kpmg.ca

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

Aux actionnaires de Les Ressources Yorbeau inc.

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers de Les Ressources Yorbeau inc. (l'« entité »), qui comprennent :

- les états de la situation financière au 31 décembre 2022 et 2021;
- les états du résultat net et du résultat global pour les exercices clos à ces dates;
- les tableaux des flux de trésorerie pour les exercices clos à ces dates;
- les états des variations de capitaux propres pour les exercices clos à ces dates;
- ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables;

(ci-après, les « états financiers »).

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'entité aux 31 décembre 2022 et 2021, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour les exercices clos à ces dates, conformément aux Normes internationales d'information financière (« IFRS »).

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section **« *Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers* »** de notre rapport de l'auditeur.

Nous sommes indépendants de l'entité conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Incertitude significative liée à la continuité de l'exploitation

Nous attirons l'attention sur la note 1 des états financiers, qui indique que l'entité est toujours au stade de l'exploration, de sorte qu'elle a subi des pertes et des flux de trésorerie négatifs liés à l'exploitation. Par conséquent, l'entité dépend de sa capacité à lever du financement afin de s'acquitter de ses engagements et obligations dans le cours normal de ses activités.

KPMG s.r.l./S.E.N.C.R.L., société à responsabilité limitée de l'Ontario et cabinet membre de l'organisation mondiale KPMG de cabinets indépendants affiliés à KPMG International Limited, société de droit anglais à responsabilité limitée par garantie. KPMG Canada fournit des services à KPMG s.r.l./S.E.N.C.R.L.

Comme il est indiqué à la note 1 des états financiers, ces événements ou situations, conjugués aux autres questions exposées dans cette note, indiquent l'existence d'une incertitude significative susceptible de jeter un doute important sur la capacité de l'entité à poursuivre son exploitation.

Notre opinion n'est pas modifiée à l'égard de ce point.

Questions clés de l'audit

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers de l'exercice clos le 31 décembre 2022. Ces questions ont été traitées dans le contexte de notre audit des états financiers pris dans leur ensemble et aux fins de la formation de notre opinion sur ceux-ci, et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions.

En plus de la question décrite dans la section **« *Incertitude significative liée à la continuité de l'exploitation* »** du rapport de l'auditeur, nous avons déterminé que la question décrite ci-après constitue la question clé de l'audit devant être communiquée dans notre rapport de l'auditeur.

Évaluation des indicateurs de dépréciation des actifs de prospection et d'évaluation

Description de la question

Nous attirons l'attention sur les notes 4 a) et 8 des états financiers. L'entité possède des propriétés minières et actifs de prospection et d'évaluation de respectivement 3 615 669 $ et 21 765 106 $. La valeur comptable des propriétés minières et des actifs de prospection et d'évaluation fait l'objet d'un test de dépréciation par l'entité uniquement lorsqu'il existe des indicateurs de dépréciation, typiquement lorsqu'une des circonstances suivantes s'applique :

- Les droits d'exploration ont expiré ou expireront dans un avenir proche;
- Aucune dépense d'exploration future importante n'est prévue;
- Aucune quantité commercialement exploitable n'a été découverte et les activités d'exploration et d'évaluation sur cette propriété cesseront;
- Le recouvrement de la valeur des actifs de prospection et d'évaluation via leur développement ou leur vente est peu probable.

À chaque date de clôture, l'entité effectue une évaluation des indicateurs potentiels de dépréciation. S'il existe un tel indicateur, la valeur recouvrable de l'actif est estimée.

Raisons pour lesquelles il s'agit d'une question clé de l'audit

Nous avons déterminé que l'évaluation des indicateurs de dépréciation des propriétés minières et des actifs de prospection et d'évaluation constituait une question clé de l'audit. Cette question concerne un aspect considéré comme présentant des risques importants d'anomalies significatives en raison de l'ampleur des propriétés minières et des actifs de prospection et d'évaluation. Cette question est l'une des plus importantes du fait des difficultés soulevées par l'évaluation des résultats de nos procédures d'audit visant à apprécier les conclusions de l'entité quant à savoir si les facteurs, pris individuellement et collectivement, constituent des indicateurs de dépréciation.

Façon dont la question a été traitée dans le cadre de l'audit

Les procédures qui suivent sont les principales procédures que nous avons mises en œuvre pour traiter cette question clé de l'audit.

Nous avons déterminé que l'évaluation de l'entité des indicateurs potentiels de dépréciation s'alignait sur :

- l'information incluse dans les communiqués de presse de l'entité;
- les éléments probants obtenus dans le cadre d'autres aspects de l'audit, y compris les résultats des activités de prospection et toute mise à jour des estimations des ressources et réserves minérales;
- les renseignements obtenus à la suite :
  - de la lecture des communications internes destinées à la direction et au conseil d'administration;
  - de l'inspection d'informations rendues publiques en vue d'analyser les fluctuations du cours des marchandises concernées.

Nous avons évalué le statut des droits de prospection de l'entité en vérifiant auprès de la direction s'il est prévu de ne pas renouveler certains droits et en consultant les registres publics.

Nous avons tenu compte des activités menées jusqu'à présent dans chaque zone où l'entité a le droit de prospecter en comparant les dépenses actuelles aux dépenses budgétées et aux flux de trésorerie disponibles pour appuyer ces dernières. Nous avons évalué la capacité de l'entité à budgéter avec exactitude les dépenses en comparant les dépenses budgétées de l'entité pour l'exercice précédent aux dépenses réelles engagées.

Nous avons évalué si des dépenses importantes ont été prévues pour la poursuite de la prospection en vue d'évaluer les ressources minérales dans les zones où l'entité a le droit de prospecter ou si de telles dépenses ont été suspendues en analysant les dépenses budgétées et en discutant avec la direction quant aux projets de l'entité.

Autres informations

La responsabilité des autres informations incombe à la direction. Les autres informations se composent des informations contenues dans le rapport de gestion déposé auprès des commissions des valeurs mobilières canadiennes compétentes.

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimons et n'exprimerons aucune forme d'assurance que ce soit sur ces informations.

En ce qui concerne notre audit des états financiers, notre responsabilité consiste à lire les autres informations désignées ci-dessus et, ce faisant, à vérifier s'il existe une incohérence significative entre celles-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, et à demeurer attentifs aux éléments indiquant que les autres informations semblent comporter une anomalie significative.

Nous avons obtenu les informations contenues dans le rapport de gestion déposé auprès des commissions des valeurs mobilières canadiennes compétentes, à la date du présent rapport de l'auditeur. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués sur ces autres informations, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans ces autres informations, nous sommes tenus de signaler ce fait dans le rapport de l'auditeur.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux IFRS, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de l'entité à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider l'entité ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de l'entité.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion.

L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister.

Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit.

En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;

- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité de l'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'entité à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport de l'auditeur sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport de l'auditeur. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener l'entité à cesser son exploitation;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle;
- nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit;
- nous fournissons aux responsables de la gouvernance une déclaration précisant que nous nous sommes conformés aux règles de déontologie pertinentes concernant l'indépendance, et leur communiquons toutes les relations et les autres facteurs qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir des incidences sur notre indépendance ainsi que les sauvegardes connexes, s'il y a lieu;

- parmi les questions communiquées aux responsables de la gouvernance, nous déterminons quelles ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers de l'exercice considéré : ce sont les questions clés de l'audit. Nous décrivons ces questions dans notre rapport de l'auditeur, sauf si des textes légaux ou réglementaires en empêchent la publication ou si, dans des circonstances extrêmement rares, nous déterminons que nous ne devrions pas communiquer une question dans notre rapport de l'auditeur parce que l'on peut raisonnablement s'attendre à ce que les conséquences néfastes de la communication de cette question dépassent les avantages pour l'intérêt public.

L'associée responsable de la mission d'audit au terme de laquelle le présent rapport de l'auditeur est délivré est Peggy Gouskos.

KPMG s.r.l. / s.e.n.c.r.l.*

Montréal, Canada

Le 30 mars 2023

*CPA auditeur, permis de comptabilité publique n° A121257

LES RESSOURCES YORBEAU INC.

État de la situation financière

Exercices clos les 31 décembre 2022 et 2021

	2022	2021
Actif		
Actif à court terme		
Trésorerie	376 012 $	1 886 476 $
Placement (note 8(e))	52 500	--
Taxes à recevoir et autres (note 5)	128 794	26 294
Frais payés d'avance	116 763	62 507
	674 069	1 975 277
Actif à long terme		
Dépôts en fidéicommis (note 6)	339 000	339 000
Actifs au titre du droit d'utilisation (note 21)	16 303	34 251
Bâtiment à Chibougamau (note 7)	187 561	198 515
Propriétés minières (note 8)	3 615 669	3 846 708
Actifs de prospection et d'évaluation (note 8)	21 765 106	21 919 686
	25 923 639	26 338 160
	26 597 708 $	28 313 437 $
Passif et capitaux propres		
Passif à court terme		
Fournisseurs et autres créditeurs (note 9)	160 682 $	116 360 $
Obligations locatives (note 21)	17 242	17 716
Revenus reportés	26 138	128 336
Passif lié aux actions accréditives (notes 12 et 14)	49 504	179 557
	253 566	441 969
Passif à long terme		
Provisions (note 10)	339 000	339 000
Obligations locatives (note 21)	542	17 784
Prêt (note 11)	60 000	60 000
	399 542	416 784
Total des passifs	653 108	858 753
Capitaux propres		
Capital social (note 12)	58 106 334	57 156 334
Surplus d'apport	3 430 202	3 386 476
Déficit	(35 591 936)	(33 088 126)
	25 944 600	27 454 684
Entité présentant l'information financière et continuité d'exploitation (note 1)		
Engagements et éventualités (note 14)		
Total des passifs et des capitaux propres	26 597 708 $	28 313 437 $

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers.

Au nom du conseil

(s) G. Bodnar Jr., Administrateur

(s) Marcel Lecourt, Administrateur

LES RESSOURCES YORBEAU INC.

États du résultat net et du résultat global

Exercices clos les 31 décembre 2022 et 2021

	2022	2021
Revenus		
Produits des contrats	596 841 $	820 893 $
Location de locaux	39 429	34 622
Autres revenus provenant de l'émission d'actions accréditives (note 12 & 15)	192 553	42 337
	828 823	897 852
Charges		
Coûts des ventes	511 460	745 514
Charges administratives (note 16)	859 223	748 594
Paiements fondés sur des actions	43 726	237 110
Frais de gestion des propriétés minières	121 738	69 488
Dépenses de l'édifice de Chibougamau (note 17)	35 985	33 741
Dépréciation de propriétés minières et d'actifs de de prospection et d'évaluation (note 8(i))	1 804 459	--
Perte non réalisée sur placement (note 8(e))	22 500	--
Gain sur la vente des titres miniers (note 8(e))	(75 000)	--
	3 324 091	1 834 447
Perte avant charge d'intérêt nette	(2 495 268)	(936 595)
Revenu d'intérêt	9 480	--
Charge d'intérêt	(18 022)	(32 010)
Perte nette et résultat global	(2 503 810)	(968 605)
Perte nette par action, de base et diluée	(0,01)	(0,01)
Moyenne pondérée du nombre d'actions en circulation	397 617 694 $	365 843 243 $

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers.

LES RESSOURCES YORBEAU INC.

État des flux de trésorerie

Exercices clos les 31 décembre 2022 et 2021

.	2022	2021
Provenance (affectation) de la trésorerie		
Exploitation		
Perte nette	(2 503 810) $	(968 605) $
Ajustements hors caisse pour :		
Autres revenus provenant de l'émission d'actions accréditives	(192 553)	(42 337)
Paiements fondés sur des actions	43 726	237 110
Dépense d'amortissement (notes 16 et 17)	28 903	27 885
Dépréciation des propriétés minières et d'actifs de prospection et d'évaluation (note 8(i))	1 804 459	--
Perte non réalisée sur placement (note 8(e))	22 500	--
Gain sur la vente des titres miniers (note 8(e))	(75 000)	--
Charge d'intérêt nette	8 542	32 010
Variation nette des soldes hors caisse du fonds de roulement liés à l'exploitation		
Crédits d'impôt à recevoir et autres	(102 500)	62 597
Frais payés d'avance	(54 256)	11 544
Créditeurs et charges à payer	44 322	(250 122)
Revenus reportés	(102 198)	4 943
Intérêts payés	(5 959)	(29 831)
	(1 083 824)	(914 806)
Investissement		
Paiement initial reçu d'une convention d'options (note 8(a))	--	750 000
Ajouts aux propriétés minières	--	(36 000)
Ajouts aux actifs de prospection et d'évaluation	(1 418 840)	(561 627)
	(1 418 840)	152 373
Financement		
Prêt (note 11)	--	20 000
Produit de l'émission d'actions	1 012 500	1 200 000
Frais de financement liés aux capitaux propres (note 12)	--	(19 830)
Paiements locatifs	(20 300)	(19 177)
	992 200	1 180 993
Variation nette de la trésorerie	(1 510 464)	418 560
Trésorerie au début de l'exercice	1 886 476	1 467 916
Trésorerie à la fin de l'exercice	376 012 $	1 886 476 $

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers

LES RESSOURCES YORBEAU INC.

États des variations de capitaux propres

Exercices clos les 31 décembre 2022 et 2021

	2022	2021
Transactions avec des actionnaires, comptabilisées directement dans les capitaux propres		
Capital social		
Solde au début de l'exercice	57 156 334 $	56 089 667 $
Émission d'actions ordinaires (note 12)	437 500	533 333
Émission d'actions accréditives (note 12)	500 000	533 334
Exercice d'options	12 500	--
Solde à la fin de la l'exercice	58 106 334	57 156 334
Surplus d'apport		
Solde au début de l'exercice	3 386 476	3 149 366
Paiements fondés sur des actions accordées en vertu du régime d'options d'achat d'actions (note 13)	43 726	237 110
Solde à la fin de l'exercice	3 430 202	3 386 476
Déficit		
Solde au début de l'exercice	(33 088 126)	(32 099 691)
Perte nette et résultat global de de la période	(2 503 810)	(968 605)
Frais de financement liés aux capitaux propres	--	(19 830)
Solde à la fin de l'exercice	(35 591 936)	(33 088 126)
Total des capitaux propres à la fin de l'exercice	25 944 600 $	27 454 684 $

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers.

1. Entité présentant l'information financière et continuité d'exploitation

Les Ressources Yorbeau Inc. (« Yorbeau » ou la « Société ») est une société domiciliée au Canada et constituée selon les lois de la province de Québec. L'adresse du siège social de la Société est le 50, boulevard Crémazie Ouest, bureau 403, Montréal, Québec H2P 2T1.

La Société est engagée dans l'exploration de propriétés minières dans la province de Québec. Bien que la Société prenne toutes les mesures conformes aux normes de l'industrie selon l'état actuel de ses propriétés afin de s'assurer que les titres de propriétés minières dans lesquelles elle a un intérêt financier sont en règle, ces mesures ne garantissent pas la validité des titres. Les titres pourraient être assujettis à des ententes précédentes non enregistrées ou au non-respect d'exigences réglementaires.

Les états financiers ont été préparés sur une base de continuité d'exploitation, ce qui présume que la Société poursuivra ses activités dans un avenir prévisible et sera en mesure de réaliser ses actifs et de s'acquitter de ses engagements et obligations dans le cours normal de ses activités.

La Société est en phase d'exploration avec ses propriétés minières et projets et n'a pas encore déterminé si ses propriétés et projets contiennent des réserves de minerai qui sont économiquement exploitables. Pour l'exercice clos le 31 décembre 2022, la Société a subi une perte nette de 2 503 810 $ (2021 – 968 605 $) et a engendré des flux de trésorerie négatifs d'exploitation de 1 083 824 $ (2021 – 914 806 $). En outre, la Société avait un déficit accumulé de 35 591 936 $ au 31 décembre 2022 (33 088 126 $). De plus, la direction prévoit que le fonds de roulement (actifs à court terme moins passifs à court terme) de la Société, à la fin de l'exercice, sera insuffisant pour fournir à la Société un financement adéquat afin de couvrir son budget de frais généraux administratifs, d'honorer ses obligations à court terme pour les douze prochains mois et de compléter son budget d'exploitation pour l'année 2023. Par conséquent, la Société devra obtenir du financement supplémentaire en 2023. La Société n'a actuellement aucune source de financement engagée disponible. La Société s'est appuyée sur des financements externes pour financer ses activités dans le passé, principalement par l'émission d'actions et les montants reçus d'ententes d'option sur des propriétés minières.

1. Entité présentant l'information financière et continuité d'exploitation (suite)

La capacité de la Société à respecter ses engagements et à s'acquitter de ses dettes à mesure qu'elles deviennent exigibles et à poursuivre l'acquisition des propriétés minières et le développement des projets dépend de sa capacité à mettre en valeur ses propriétés minières et à atteindre une production commerciale, et de sa capacité à mobiliser du financement supplémentaire pour financer ses activités. Rien ne garantit que la Société soit en mesure d'obtenir du financement à l'avenir, et rien ne garantit que cette source de financement sera disponible pour la Société ou qu'elle le sera selon des modalités acceptables pour la Société. Par ailleurs, la récupération des montants affectés aux propriétés minières et actifs de prospection et d'évaluation dépend de la capacité de la Société à obtenir le financement nécessaire pour compléter l'exploration et le développement de ces propriétés ainsi que sa capacité à mener à terme la mise en valeur et la production rentable future ou obtenir des produits de la vente des propriétés.

Les conditions mentionnées ci-dessus indiquent l'existence d'une incertitude significative susceptible de jeter un doute important sur la capacité de la Société à poursuivre son exploitation. Les présents états financiers n'ont pas subi les ajustements qu'il serait nécessaire d'apporter aux valeurs comptables des actifs et des passifs si l'hypothèse de continuité d'exploitation n'était pas appropriée.

2. Déclaration de conformité

Les présents états financiers ont été préparés conformément aux Normes internationales d'information financière (« IFRS »).

La publication des présents états financiers a été approuvée par le conseil d'administration en date du 30 mars 2023.

3. Base d'établissement

a) Base d'évaluation

Les états financiers ont été établis au coût historique à l'exception :

- des paiements fondés sur des actions qui sont évalués à la juste valeur en date d'attribution selon l'IFRS 2, *Paiement fondé sur des actions*;
- les obligations locatives, qui sont évaluées à la valeur actualisée des paiements minimaux au titre de la location à la date de début conformément à IFRS 16, Contrats de location et
- le passif pour les actions accréditives qui est comptabilisé à la juste valeur à la date de l'annonce du financement.
- le placement, qui est comptabilisé à la juste valeur par le biais du résultat net à la clôture de chaque exercice financier

3. Base d'établissement (suite)

b) Monnaie fonctionnelle et monnaie de présentation

Ces états financiers sont présentés en dollars canadiens, soit la monnaie fonctionnelle de la Société.

c) Utilisation d'estimations et recours au jugement

L'établissement des présents états financiers conformes aux IFRS exige que la direction ait recours à son jugement, fasse des estimations et pose des hypothèses qui influent sur l'application des méthodes comptables ainsi que sur la valeur comptable des actifs, des passifs, des produits et des charges. Les résultats réels pourraient différer de ces estimations.

Des informations concernant les jugements critiques réalisés lors de l'application des méthodes comptables qui ont l'effet le plus important sur les montants comptabilisés dans ces états financiers sont fournies dans la note 1 relative à la capacité de la Société à poursuivre son exploitation, et la note 4(c),

Dépréciation - actifs non financiers sur les indicateurs de dépréciation des actifs de prospection et d'évaluation.

Des informations sur les hypothèses et les incertitudes relatives aux estimations qui présentent un risque important d'entraîner un ajustement significatif au cours du prochain exercice sont fournies dans les notes ci-après :

- Notes 4 et 10 - Évaluation de la provision pour remise en état du site.
- Notes 4 et 14 - Recouvrabilité des actifs d'impôt.
- Note 12 - Évaluation de la juste valeur du passif lié aux actions accréditives.

Les estimations et les hypothèses sous-jacentes sont passées en revue régulièrement. Toute révision des estimations comptables est constatée dans l'exercice au cours duquel les estimations sont révisées ainsi que dans les exercices futurs touchés par ces révisions

4. Principales méthodes comptables

Les méthodes comptables énoncées ci-dessous ont été appliquées d'une manière uniforme aux exercices présentés dans les présents états financiers.

a) Propriétés minières et actifs de prospection et d'évaluation

Les propriétés minières correspondent à une participation acquise dans des permis ou des claims de prospection minière comportant des droits de prospection de tous les minerais de ces claims.

Tous les coûts préalables à la prospection, c'est-à-dire les coûts engagés avant d'obtenir les droits légaux de se livrer à des activités de prospection et d'évaluation dans une zone d'intérêt, sont passés en charges à mesure qu'ils sont engagés.

4. Principales méthodes comptables (suite)

a) Propriétés minières et actifs de prospection et d'évaluation (suite)

Après l'obtention du droit légal de prospection, les dépenses de prospection et d'évaluation sont inscrites à l'actif pour chaque zone d'intérêt identifiable jusqu'à ce que la faisabilité technique et la viabilité commerciale de l'extraction d'une ressource minérale soient démontrées.

Les dépenses comptabilisées en actifs de prospection et d'évaluation incluent les dépenses liées à l'acquisition de droits de prospecter, des études topographiques, géologiques, géochimiques et géophysiques, du forage d'exploration, des creusements de tranchées, de l'échantillonnage et des activités en lien avec l'évaluation de la faisabilité technique et de la viabilité commerciale de l'extraction d'une ressource minérale. Les propriétés minières et les actifs de prospection et d'évaluation sont comptabilisés au coût historique diminué de toute perte de valeur comptabilisée.

Lorsque la faisabilité technique et la viabilité commerciale de l'extraction d'une ressource minérale sont démontrées pour une zone d'intérêt, la Société cesse d'inscrire à l'actif les propriétés minières et les coûts de prospection et d'évaluation pour cette zone, effectue un test de dépréciation des actifs de prospection et d'évaluation comptabilisés et reclasse tous les actifs de prospection et d'évaluation qui n'ont pas subi de perte de valeur dans les immobilisations corporelles ou incorporelles en développement minier, selon la nature des actifs

b) Instruments financiers

Les actifs financiers sont classés et évalués en fonction des trois catégories suivantes : coût amorti, juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global (JVAÉRG) et juste valeur par le biais du résultat net (JVRN). Les passifs financiers sont classés et évalués en deux catégories : coûts amortis ou JVRN. Les actifs financiers de la Société, soit la trésorerie, les autres créances et les dépôts en fidéicommis, sont catégorisés et évalués au coût amorti. Tous les passifs financiers de la Société, soit les créditeurs et charges à payer et le prêt, sont aussi catégorisés et évalués au coût amorti.

Les actifs financiers ne sont pas reclassés postérieurement à leur comptabilisation initiale, à moins que la Société ne détecte des changements dans son modèle d'entreprise dans la gestion des actifs financiers et revienne sur la classification des actifs financiers

c) Dépréciation

Actifs financiers

La Société applique un modèle prospectif de « perte de crédit attendue » (« ECL ») à chaque date de clôture, aux actifs financiers évalués au coût amorti.

Le modèle ECL appliqué aux actifs financiers requiert du jugement, des hypothèses et des estimations sur l'évolution des risques de crédit, des prévisions de la conjoncture économique future et des informations historiques sur la qualité du crédit de l'actif financier. Les modèles ECL appliqués n'ont pas eu d'impact significatif sur les créances de la Société.

4. Principales méthodes comptables (suite)

c) Dépréciation (suite)

Actifs financiers (suite)

Les pertes de valeur, si elles se produisaient, sont comptabilisées en résultat net, la valeur comptable de l'actif financier ou du groupe d'actifs financiers étant réduite par l'utilisation de comptes de correction de valeur. Dans les exercices postérieurs à la dépréciation où la perte de valeur a diminué, si cette diminution peut être liée objectivement aux conditions et aux changements de facteurs survenant après la comptabilisation initiale de la perte de valeur, la perte de valeur précédemment comptabilisée serait reprise en résultat. La reprise de dépréciation serait limitée au moindre de la diminution de la dépréciation ou du fait que la valeur comptable de l'actif financier à la date de reprise de la dépréciation n'excède pas le coût amorti si la dépréciation n'avait pas été comptabilisée, après la reprise.

Actifs non financiers

La valeur comptable des propriétés minières et des actifs de prospection et d'évaluation fait l'objet d'un test de dépréciation uniquement lorsqu'il existe des indicateurs de dépréciation, typiquement lorsqu'une des circonstances suivantes s'applique :

- Les droits d'exploration ont expiré ou expireront dans un avenir proche;
- Aucune dépense d'exploration future importante n'est prévue;
- Aucune quantité commercialement exploitable n'a été découverte et les activités d'exploration et d'évaluation sur cette propriété cesseront;
- Le recouvrement de la valeur des actifs de prospection et d'évaluation via leur développement ou leur vente est peu probable.

À chaque date de clôture, l'entité effectue une évaluation des indicateurs potentiels de dépréciation. S'il existe un tel indicateur, la valeur recouvrable de l'actif est estimée.

Les propriétés minières et les actifs de prospection et d'évaluation font aussi l'objet d'un test de dépréciation lorsqu'ils sont transférés en actifs de développement, même si aucun fait ni aucune circonstance n'existe quant à l'excès de la valeur comptable sur la valeur recouvrable.

La valeur recouvrable d'un actif ou d'une unité génératrice de trésorerie est la valeur la plus élevée entre sa valeur d'utilité et sa juste valeur diminuée des coûts de la vente. Lors de l'évaluation de la valeur d'utilité, les flux de trésorerie futurs estimés sont actualisés à leur valeur actuelle en utilisant un taux d'actualisation avant impôt qui reflète les évaluations actuelles du marché de la valeur temporelle de l'argent et des risques spécifiques à l'actif. Aux fins du test de dépréciation, les actifs qui ne peuvent pas être testés individuellement sont regroupés dans le plus petit groupe d'actifs générant des entrées de trésorerie largement indépendantes des entrées de trésorerie d'autres actifs ou groupes d'actifs (l'unité génératrice de trésorerie ou « UGT »). Le niveau identifié par la Société aux fins du test de dépréciation des

4. Principales méthodes comptables (suite)

c) Dépréciation (suite)

Actifs non financiers (suite)

propriétés minières et des actifs de prospection et d'évaluation correspond à chaque propriété minière.

d) Provision

Une provision est constituée si, à la suite d'un événement passé, la Société a une obligation juridique ou implicite actuelle qui peut être estimée de manière fiable et s'il est probable qu'une sortie d'avantages économiques sera nécessaire pour régler l'obligation. Les provisions sont déterminées en actualisant les flux de trésorerie futurs attendus à un taux avant impôt reflétant les évaluations actuelles de la valeur temporelle de l'argent par le marché et des risques spécifiques au passif. Le dénouement de l'escompte est comptabilisé en tant que charges financières.

e) Capital social

Actions ordinaires

Les actions ordinaires sont classées dans les capitaux propres. Les coûts marginaux directement attribuables à l'émission d'actions ordinaires et d'options sur actions sont comptabilisés à titre d'augmentation du déficit, après déduction de toute incidence fiscale.

Actions accréditives

La législation fiscale canadienne permet à une société d'émettre des titres de placement à des investisseurs par lesquels les déductions fiscales relatives aux dépenses d'exploration peuvent être réclamées par les investisseurs et non par la société. Ces titres de placement sont appelés actions accréditives. La Société peut financer une portion de ses programmes d'exploration via l'émission d'actions accréditives.

À la date d'émission des actions, la Société alloue le produit d'émission entre le capital social et l'obligation de remettre les déductions fiscales, qui est comptabilisée en tant que passif lié aux actions accréditives. La Société estime la juste valeur de l'obligation selon la méthode résiduelle, c'est-à-dire en comparant le prix de l'action accréditive au prix de marché d'une action ordinaire à la date d'annonce du financement.

La Société peut renoncer aux déductions fiscales selon ce qui est appelé la « méthode générale » ou la « méthode rétrospective ». La Société a utilisé la méthode rétrospective,

Lorsque la Société renonce aux déductions fiscales selon la méthode générale, qu'elle prévoit effectuer la renonciation et qu'elle capitalise les dépenses dans l'année courante, alors la Société comptabilise un passif d'impôt différé avec pour contrepartie une dépense d'impôt différé. Au même moment, le passif lié aux actions accréditives est réduit et une augmentation

4. Principales méthodes comptables (suite)

e) Capital social (suite)

Actions accréditives (suite)

correspondante est enregistrée dans les autres revenus provenant de l'émission d'actions accréditives.

Lorsque la Société renonce aux déductions fiscales selon la méthode rétrospective, elle comptabilise un passif d'impôt différé avec pour contrepartie une dépense d'impôt différé lorsque les dépenses sont effectuées et capitalisées. Au même moment, le passif lié aux actions accréditives est réduit et une augmentation correspondante est enregistrée dans les autres revenus provenant de l'émission d'actions accréditives.

f) Paiements fondés sur des actions

La juste valeur à la date d'attribution des droits à des paiements fondés sur des actions attribués à des membres du personnel et des administrateurs est comptabilisée comme charge, une augmentation correspondante étant comptabilisée dans le surplus d'apport, au cours de la période où les membres du personnel et les administrateurs acquièrent des droits inconditionnels à des paiements fondés sur des actions. Le montant comptabilisé en charges est ajusté pour refléter le nombre de droits dont on s'attend que les conditions de service soient remplies, de sorte que le montant finalement comptabilisé en charges dépend du nombre de droits qui remplissent les conditions de service à la date d'acquisition des droits.

Les accords de paiement fondé sur des actions aux termes desquels la Société reçoit des biens ou des services en contrepartie de ses propres instruments de capitaux propres sont comptabilisés comme des transactions dont le paiement est fondé sur des actions réglées en instruments de capitaux propres, indépendamment de la manière dont la Société a obtenu ces instruments de capitaux propres. La Société évalue les biens ou les services reçus et l'augmentation correspondante des capitaux propres directement, à la juste valeur des biens ou services reçus, sauf si cette juste valeur ne peut pas être estimée de façon fiable, auquel cas la juste valeur sera établie indirectement, par référence à la juste valeur des instruments de capitaux propres attribués.

g) Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients

Les revenus provenant des produits des contrats et location des locaux sont constatés progressivement, à mesure que les services sont rendus. Les actifs sur contrats représentent le montant non facturé brut qui devrait être collecté auprès de tiers pour les travaux effectués à la fin de l'année considérée. Ils sont évalués au coût majoré des profits, moins les facturations intermédiaires. À ce titre, le montant comprend les produits comptabilisés par la Société en sus des montants facturés aux clients. Si les facturations intermédiaires pour un projet donné dépassent les coûts engagés plus le profit comptabilisé, la différence est alors présentée dans les produits reportés.

4. Principales méthodes comptables (suite)

h) Produits financiers et charges financières

Les revenus et charges d'intérêts sont comptabilisés dès qu'ils ont couru, selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Les intérêts reçus et les intérêts payés sont classés dans les activités d'exploitation dans les tableaux des flux de trésorerie.

i) Crédit d'impôt remboursable relatif aux ressources et crédit d'impôt remboursable relatif aux droits miniers.

La Société est admissible à un crédit d'impôt remboursable relatif aux ressources pour des frais d'exploration au Canada financés par trésorerie, autrement que par financement accréditif, jusqu'à 28 %. Ce crédit est comptabilisé comme une subvention gouvernementale en diminution des actifs de prospection et d'évaluation.

La Société a droit également à un crédit d'impôt remboursable sur les droits miniers en vertu de la *Loi sur l'impôt minie*r du Québec. Le traitement comptable du crédit d'impôt remboursable sur les droits miniers dépend de l'intention de la direction à entrer en production dans le futur ou de vendre ses propriétés minières à un autre producteur minier une fois que la faisabilité technique et la viabilité économique des propriétés ont été démontrées. Cette évaluation est faite au niveau de chaque propriété minière. Dans le premier cas, le crédit de droits miniers est enregistré comme un recouvrement d'impôts en vertu de la norme IAS 12, *Impôts sur le résultat*, ce qui génère en même temps un passif d'impôt différé et des charges d'impôt différé, car les frais d'exploration reportés n'ont plus de valeur fiscale à la suite de la réclamation de la Société pour le crédit d'impôt remboursable. Dans le deuxième cas, il est prévu qu'aucun droit minier ne sera versé dans le futur. En conséquence, le crédit de droits miniers est comptabilisé comme une subvention gouvernementale en vertu de la norme IAS 20, *Comptabilisation des subventions publiques et informations à l'aide publique*, c'est-à-dire à l'encontre des actifs de prospection et d'évaluation.

Étant donné que l'intention de la direction est de vendre les propriétés minières dans le futur, le crédit sur les droits miniers est comptabilisé comme une subvention gouvernementale en diminution des actifs de prospection et d'évaluation. La Société enregistre ce crédit à 16% (16 % en 2021) applicable sur 50 % de la dépense admissible.

Les crédits liés aux ressources et les crédits liés aux droits miniers sont comptabilisés en diminution des dépenses de prospection et d'évaluation lorsqu'il existe une assurance raisonnable qu'ils seront reçus et que la Société se conformera aux conditions associées aux crédits.

4. Principales méthodes comptables (suite)

j) Impôt sur le bénéfice

La charge d'impôt sur le résultat comprend l'impôt exigible et l'impôt différé. L'impôt exigible et l'impôt différé sont comptabilisés dans le bénéfice (la perte), sauf dans la mesure où ils se rapportent à un regroupement d'entreprises ou à des éléments comptabilisés directement dans les capitaux propres.

L'impôt exigible est l'impôt qui devra vraisemblablement être payé ou récupéré au titre du bénéfice imposable ou de la perte fiscale d'une année, d'après les taux d'impôt adoptés ou quasi adoptés à la date de clôture, et il comprend également tout ajustement de l'impôt à payer relativement à des années antérieures.

L'impôt différé est comptabilisé au titre des différences temporelles entre les valeurs comptables des actifs et des passifs aux fins de l'information financière et les montants utilisés à des fins fiscales. Aucun impôt différé n'est comptabilisé dans le cadre de la comptabilisation initiale d'actifs ou de passifs dans le cadre d'une transaction qui n'est pas un regroupement d'entreprises et qui ne touche ni le bénéfice ni la perte comptable ou fiscale.

L'impôt différé est évalué selon les taux d'impôt dont on attend l'application aux différences temporelles lorsque celles-ci s'inverseront, en fonction des lois adoptées ou quasi adoptées à la date de clôture. Les actifs et passifs d'impôt différé peuvent être compensés si l'entité a un droit juridiquement exécutoire de compenser des actifs et passifs d'impôt exigible, et si les actifs et passifs d'impôt différé concernent des impôts sur le résultat prélevés par la même administration fiscale, soit sur la même entité imposable, soit sur des entités imposables différentes, qui ont l'intention de régler les passifs d'impôt exigible et de réaliser les actifs d'impôt exigible sur la base de leur montant net, ou de réaliser les actifs et de régler les passifs simultanément.

Un actif d'impôt différé est comptabilisé au titre des pertes fiscales inutilisées ainsi qu'au titre des différences temporelles déductibles, dans la mesure où il est probable que l'on disposera de bénéfices imposables futurs auxquels ces éléments pourront être imputés. Les actifs d'impôt différé sont examinés à la date de clôture et sont réduits lorsque la réalisation de l'avantage fiscal connexe n'est plus probable.

k) Résultat (perte) par action

La Société présente le résultat de base et le résultat dilué par action pour ses actions ordinaires. Le résultat de base par action se calcule en divisant le bénéfice ou la perte attribuable aux actionnaires ordinaires de la Société par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de l'exercice, après ajustement pour tenir compte des actions propres détenues. Aux fins du calcul du résultat dilué par action, le bénéfice ou la perte attribuable aux actionnaires ordinaires et le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en

4. Principales méthodes comptables (suite)

k) Résultat (perte) par action (suite)

circulation, après ajustement pour tenir compte des actions propres détenues, doivent être ajustés pour tenir compte des effets de toutes les actions ordinaires potentielles dilutives, lesquelles englobent les bons de souscription d'actions et les options sur actions attribués aux membres du conseil d'administration et du personnel.

l) Information sectorielle

La Société a déterminé qu'elle n'a qu'un seul secteur d'exploitation, soit l'exploration minière.

m) Bâtiment à Chibougamau

Le bâtiment est utilisé en tant qu'installation de manutention des carottes de forage et est situé à Chibougamau, Québec. Le bâtiment est comptabilisé au coût, déduction faite de l'amortissement cumulé. La Société l'amortit actuellement selon la méthode de l'amortissement linéaire sur une durée d'utilité estimée à 25 ans.

n) Contrats de location

À la date de passation d'un contrat, la Société évalue si un contrat est ou contient un contrat de location en déterminant s'il confère le droit de contrôler l'utilisation d'un bien déterminé pour un certain temps en échange d'une contrepartie.

La Société comptabilise un actif au titre du droit d'utilisation et une obligation locative à la date de début du contrat de location. L'actif au titre du droit d'utilisation est évalué initialement en fonction du montant initial de l'obligation locative, ajusté pour tenir compte des paiements de loyers versés à la date de début ou avant cette date, plus les coûts directs initiaux engagés et les coûts estimatifs de démantèlement et d'enlèvement de l'actif sous-jacent ou de remise en état de ce dernier ou du site sur lequel il se trouve, déduction faite des avantages incitatifs reçus.

Les actifs au titre des droits d'utilisation sont ultérieurement amortis à partir de la date de début jusqu'au terme de la durée d'utilité de l'actif au titre du droit d'utilisation, ou jusqu'au terme de la durée du contrat de location s'il est antérieur, selon le mode linéaire. La durée du contrat de location comprend la considération d'une option de renouvellement ou de résiliation si la Société a la certitude raisonnable d'exercer cette option. Les durées de location, incluant les options de renouvellement dont la Société a la certitude raisonnable d'exercer, varient de 1 à 2 ans pour le véhicule et les locaux. En outre, l'actif au titre du droit d'utilisation est périodiquement réduit pour perte de valeur, le cas échéant, et est ajusté en fonction de certaines réévaluations de l'obligation locative.

4. Principales méthodes comptables (suite)

n) Contrats de location(suite)

L'obligation locative est initialement évaluée à la valeur actualisée des paiements locatifs non versés à la date de début, calculée à l'aide du taux d'intérêt implicite du contrat de location ou, s'il n'est pas possible de déterminer facilement ce taux, à l'aide du taux d'emprunt marginal de la Société. En règle générale, la Société utilise son taux d'emprunt marginal comme taux d'actualisation. L'obligation locative est évaluée au coût amorti à l'aide de la méthode du taux d'intérêt effectif. Elle est réévaluée lorsqu'il y a un changement dans les paiements de loyers futurs principalement en raison d'une variation d'indice ou de taux, ou un changement dans les sommes que la Société s'attend à devoir payer au titre d'une garantie de valeur résiduelle, ou lorsque la Société modifie son évaluation de l'exercice éventuel d'une option d'achat, de renouvellement ou de résiliation.

Lorsque l'obligation locative fait l'objet d'une telle réévaluation, un ajustement correspondant est apporté à la valeur comptable de l'actif au titre du droit d'utilisation, ou est comptabilisé à l'état du bénéfice net et du résultat global si la valeur comptable de l'actif au titre du droit d'utilisation a été ramenée à zéro.

Les paiements associés aux contrats de location à court terme (12 mois et moins) et aux contrats de location d'actifs de faible valeur sont comptabilisés comme charges à l'état du bénéfice net et du résultat global selon la méthode linéaire.

o) Conventions d'options sur propriétés minières :

Les options sur les participations dans les propriétés minières acquises par la Société sont comptabilisées à la juste valeur de la contrepartie versée, incluant les autres avantages cédés mais excluant l'engagement de dépenses futures. Les engagements de dépenses futures ne répondent pas à la définition d'un passif et ne sont donc pas comptabilisés. Les dépenses ne sont comptabilisées que lorsqu'elles sont engagées par la Société.

Lorsque la Société vend des participations dans une propriété minière (convention d'amodiation), elle utilise la valeur comptable de la propriété de l'option comme valeur comptable pour la partie de la propriété conservée, et crédite toute contrepartie en espèces reçue ainsi que la juste valeur des autres actifs financiers contre la valeur comptable de cette partie, tout excédent est comptabilisé comme un gain dans le résultat net.

(p) Redevances sur le revenu net de fonderie ("NSR") :

Les redevances NSR ne sont généralement pas comptabilisées lors de l'acquisition de la propriété minière puisqu'elles sont considérées comme un passif éventuel. Les redevances ne sont comptabilisées que lorsqu'elles sont probables et peuvent être évaluées avec une fiabilité suffisante.

5. Taxes à recevoir et autres

	2022	2021
Taxes de vente	116 262 $	-- $
Autres	12 532	26 294
	128 794 $	26 294 $

6. Dépôts en fidéicommis

Au 31 décembre 2022, la Société a un dépôt en fidéicommis de 339 000 $ (339 000 $ en 2021) en concordance avec les garanties actuelles requises de la part du *Règlement sur les substances minérales autres que le pétrole, le gaz naturel et la saumur*e et la *Loi sur la protection du territoire des activités agricoles* pour les coûts futurs de restauration des sites Augmitto et Astoria situés sur la propriété Rouyn. Des garanties supplémentaires pourraient être exigées de la part du gouvernement (se reporter à la note 10).

7. Bâtiment à Chibougamau

	2022	2021
Coût		
Solde au début de l'exercice	273 890 $	273 890 $
Solde à la fin de l'exercice	273 890 $	273 890 $
Amortissement cumulé		
Solde au début de l'exercice	75 375 $	64 419 $
Amortissement	10 954	10 956
Solde à la fin de l'exercice	86 329 $	75 375 $
Valeur comptable		
Solde à la fin de l'exercice	187 561 $	198 515 $

8. Propriétés minières et actifs de prospection et d'évaluation :

Propriétés minières

			2022
	Solde au début de l'exercice	Dépréciation (note 8(i))	Solde à la fin de l'exercice
Rouyn	2 570 940 $	-- $	2 570 940 $
Scott Lake	774 235	--	774 235
Lemoine	270 492	--	270 492
Selbaie Ouest	63 369	(63 368)	1
Estrades-Caribou	167 672	(167 671)	1
	3 846 708 $	(231 039) $	3 615 669 $

			2021
	Solde au début de l'exercice	Ajouts	Solde à la fin de l'exercice
Rouyn	2 534 940 $	36 000 $	2 570 940 $
Scott Lake	774 235	--	774 235
Lemoine	270 492	–	270 492
Selbaie Ouest	63 369	–	63 369
Estrades-Caribou	167 672	–	167 672
	3 810 708 $	36 000 $	3 846 708 $

Actifs de prospection et d'évaluation

				2022
	Solde au début de l'exercice	Ajouts	Dépréciation (note 8(i))	Solde à la fin de l'exercice
Rouyn [a)]	13 379 397 $	7 293 $	-- $	13 386 690 $
Beschefer [b)]	959 121	138 871	--	1 097 992
Kistabiche [c)]	203 714	3 095	--	206 809
Scott Lake [e)]	4 804 842	1 172 187	--	5 977 029
Lemoine [f)]	992 700	1 860	--	994 560
Selbaie Ouest [d)]	332 639	1 082	(333 720)	1
Estrades-Caribou [g)]	1 238 056	1 645	(1 239 700)	1
Gemini [c)]	2 505	--	--	2 505
Turgeon [c)]	387	--	--	387
Allard [c)]	1 859	1 298	--	3 157
Landrienne [h)]	4 466	91 509	--	95 975
	21 919 686 $	1 418 840 $	(1 573 420) $	21 765 106 $

8. Propriétés minières et actifs de prospection et d'évaluation (suite) :

Actifs de prospection et d'évaluation (suite)

				2021
	Solde au début de l'exercice	Ajouts	Paiement reçu (note 8(a))	Solde à la fin de l'exercice
Rouyn [a)]	14 129 397 $	-- $	(750 000) $	13 379 397 $
Beschefer [b)]	881 884	77 237	--	959 121
Kistabiche [c)]	202 512	1 202	--	203 714
Scott Lake [e)]	4 688 992	115 850	--	4 804 842
Lemoine [f)]	658 392	334 308	--	992 700
Selbaie Ouest [d)]	331 318	1 321	--	332 639
Estrades-Caribou [g)]	1 209 874	28 182	--	1 238 056
Gemini [c)]	2 505	--	--	2 505
Turgeon [c)]	387	--	--	387
Allard [c)]	1 192	667	--	1 859
Landrienne [h)]	1 606	2 860	--	4 466
	22 108 059 $	561 627 $	(750 000) $	21 919 686 $

a) Propriété Rouyn

Yorbeau détient une participation de 100 % dans la propriété Rouyn, laquelle est située dans les cantons de Rouyn et Beauchastel au Québec. La propriété Rouyn est composée d'une concession minière et d'un groupe de 74 claims miniers. Neuf des 74 claims miniers sont assujettis à une redevance de 50 000 $ par année, payable à la Société Minière Alta Inc., une société contrôlée par un administrateur de Yorbeau.

Le 17 décembre 2018 (la «date effective »), la Société a signé une convention d'option définitive («convention d'option » avec IAMGOLD Corporation (« IAMGOLD »), qui donnait à IAMGOLD l'option de devenir propriétaire à 100 % de la propriété Rouyn située au Québec, au Canada.

La convention d'option définitive prévoit que, sous réserve de certaines conditions, IAMGOLD versera certaines sommes et fera des dépenses d'exploration qui lui donneront l'option de devenir propriétaire à 100 % de la propriété Rouyn. Pour gagner l'option d'achat, IAMGOLD doit remplir les exigences suivantes :

(i) verser à Yorbeau un premier paiement en espèces de 1 million de dollars à la date d'effet de la convention d'option définitive;

(ii) financer et engager des dépenses d'exploration de 9 millions de dollars pendant au maximum quarante-huit (48) mois après la date d'effet (la « période des dépenses »),

8. Propriétés minières et actifs de prospection et d'évaluation (suite) :

Actifs de prospection et d'évaluation (suite)

dépenses d'exploration qui doivent atteindre un seuil minimum au cours de chaque période de 12 mois de la période des dépenses et entraîner des forages au diamant sur au moins 20 000 mètres dans les vingt-quatre (24) mois suivant la date d'effet ou, si elle est ultérieure, la date à laquelle l'ensemble des autorisations ou consentements gouvernementaux nécessaires au programme de forage auront été obtenus;

(iii) verser à Yorbeau des paiements en espèces provisoires de 3 millions de dollars au total au cours de la période des dépenses;

(iv) réaliser une estimation des ressources de la propriété de Rouyn selon les pratiques habituelles d'IAMGOLD en matière d'estimation et de déclaration de l'information, sous réserve des paramètres techniques détaillés dont conviendront IAMGOLD et Yorbeau; et

(v) effectuer un dernier versement en espèces à Yorbeau, en trois versements sur une période maximale de deux ans suivant la période de dépenses, pour un montant global égal au moindre de: a) un montant calculé en multipliant le nombre total d'onces d'or identifiées dans l'estimation des ressources de 15,00 $ et (b) 30 millions de dollars.

En plus du paiement final en espèces, Yorbeau bénéficiera d'une redevance NSR de 2% sur les minéraux produits sur la propriété Rouyn. IAMGOLD sera l'exploitant et le gestionnaire de projet de la propriété Rouyn pendant la période d'option. Yorbeau sera représentée dans un comité technique qui supervisera le programme de travail.

L'entente stipulait également qu'IAMGOLD peut engager Yorbeau pour effectuer des travaux d'exploration sur la propriété Rouyn en échange du remboursement des coûts de Yorbeau plus les frais d'administration de 10 %. Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2022, Yorbeau a comptabilisé 596 841 $ (820 893 $ en 2021) à titre de produits des contrats en vertu de cette entente dans les états du résultat net et du résultat global.

La convention d'option est considérée comme une convention d'affermage. Par conséquent, la contrepartie initiale en espèces de 1 million de dollars et les paiements intermédiaires en espèces de 2 250 000 $ ont été comptabilisés à titre de réduction des actifs d'exploration et d'évaluation de Rouyn.

En date du 18 décembre 2022, la Société a annoncé la résiliation par IAMGOLD Corporation de son option d'acheter une participation de 100% dans la propriété Rouyn de Yorbeau aux termes de la convention d'option définitive intervenue entre Yorbeau et IAMGOLD en date du 14 décembre 2018.

8. Propriétés minières et actifs de prospection et d'évaluation (suite) :

Actifs de prospection et d'évaluation (suite)

b) Beschefer

En 2002, Yorbeau a conclu une entente avec Explorers Alliance Corporation (« Explorers »), aux termes de laquelle Yorbeau a acquis d'Explorers une participation de 80 % dans 149 claims miniers jalonnés en contrepartie de l'émission à Explorers de 350 000 actions ordinaires de catégorie A de Yorbeau. En 2005, Yorbeau a abandonné 12 de ces claims. La Société a également l'option d'acquérir, à tout moment, la participation résiduelle de 20 % détenue par Explorers dans la propriété en contrepartie d'un paiement en espèces de 500 000 $ ou de l'émission de 1 800 000 actions ordinaires de catégorie A supplémentaires de Yorbeau. Yorbeau détient également une participation de 100 % dans 120 claims situés dans les cantons de Beschefer. En juillet 2012, les 257 claims miniers qui forment la propriété Beschefer ont été convertis en un total de 115 claims désignés sur carte. Yorbeau a acquis 13 claims supplémentaires en 2020, ce qui porte le total à 128. Yorbeau détient une participation de 100 % dans 63 de ces claims et une participation de 80 % dans les 65 autres claims.

c) Gemini, Turgeon, Kistabiche, Bonfortel, Poirier et Allard

La propriété Gemini-Turgeon résulte de la fusion de deux propriétés minières contiguës: la propriété Gemini et la propriété Turgeon. Elle est située à 80 kilomètres au nord de La Sarre en Abitibi, au Québec, dans les cantons de Laberge et de Casa-Berardi. La propriété se compose de 350 claims :

- Yorbeau détient une participation de 50% dans la propriété Turgeon et IAMGOLD détient la participation restante de 50%. Certains claims de cette propriété sont assujettis à une redevance de 2% NSR en faveur d'une tierce partie.
- Yorbeau détient une participation de 37,5% dans la propriété Gemini, la participation restante étant de 37,5% détenue par IAMGOLD et à 25% par un tiers. Certains claims de cette propriété sont assujettis à une redevance de 2% NSR en faveur d'un autre tiers. IAMGOLD est actuellement l'exploitante de la coentreprise.

La propriété Joutel-Explo Zinc résulte de la fusion de trois propriétés minières: Kistabiche, Bonfortel et Poirier. Elle est située à 135 kilomètres au nord d'Amos (Abitibi, Québec) dans les cantons de Joutel et de Poirier.

- Yorbeau détient une participation de 100% dans les blocs Bonfortel et Poirier. Certains claims de cette propriété sont assujettis à une redevance de 2% NSR en faveur d'une tierce partie.
- Yorbeau détient une participation de 73,87% dans Kistabiche et la participation restante de 26,13% est détenue par un tiers.

La propriété Allard est située à 175 kilomètres au nord d'Amos (Abitibi, Québec), dans le canton de Desmazures. Yorbeau détient une participation de 70% dans la propriété et la participation restante de 30% est détenue par un tiers.

8. Propriétés minières et actifs de prospection et d'évaluation (suite) :

Actifs de prospection et d'évaluation (suite)

d) Selbaie Ouest

Yorbeau détient une participation de 100 % dans la propriété Selbaie Ouest, laquelle est située dans les cantons Carheil et Brouillan au Québec. La propriété est composée de 105 claims, dont 100 claims sont assujettis à un droit de retour en faveur de First Quantum Minerals Ltd. (« First Quantum ») en vertu d'une convention datée du 29 juin 2009 et amendée le 15 janvier 2015 (la « Convention prévoyant un droit de retour »). Aux termes de la Convention prévoyant un droit de retour, First Quantum a le droit d'acquérir à nouveau une participation de 50 % dans la propriété en finançant, avec Yorbeau à titre d'opérateur, des dépenses d'exploration sur la propriété d'un montant égal au double du montant des dépenses effectuées sur cette propriété depuis qu'elle a été acquise par Yorbeau. Si First Quantum n'exerce pas son droit de retour, elle aura le droit de recevoir une redevance de 1 % NSR sur les claims qui sont assujettis au droit de retour.

e) Scott Lake

Yorbeau détient une participation de 100 % dans la propriété Scott Lake, laquelle est composée de trois (3) blocs de claims contigus totalisant 118 claims situés dans les cantons Scott, Lévy et Obalski au Québec. Certains claims sont assujettis à des redevances de production à des tierces parties, comme suit :

Les claims Ouje : Ces 5 claims ont été cédés à Tomagold Inc. en contrpartie de 1 500 000 actions d'une valeur de 75 000 $, plus d'une redevance de 2% NSR dont 1% est rachetable pour 1 million de dollars. Ces actions sont classées en actifs financiers à JVRN et la valeur au 31 décembre 2022 est de 52 500 $. La Société a comptabilisé un gain sur la vente de 75 000 $ et une perte latente sur le placement de 22 500 $ dans l'état de la perte et du résultat global

Les claims Scott-Diagold sont assujettis à une redevance de 1 % NSR en faveur d'Exploration Diagold Inc., laquelle peut être achetée par Yorbeau en tout temps pour une somme de 750 000 $.

Les claims de 1948565 Ontario Inc. («1948565») peuvent être assujettis à diverses conventions sous-jacentes de redevances lors de la production commerciale et à un paiement forfaitaire unique en espèces lors de la production commerciale à 1948565 égal à (1) 1 000 000 $ si l'étude de faisabilité relativement à la propriété indique que celle-ci contient des réserves minérales de moins de cinq millions de tonnes; 2) 2 000 000 $ si ces réserves sont supérieures à cinq millions de tonnes mais inférieures à dix millions de tonnes; et 3) 4 000 000 $ si ces réserves sont supérieures à dix millions de tonnes.

Une avance d'un montant de 35 000 $ est payable annuellement à 1948565 jusqu'à ce que la production commerciale soit atteinte. Ces avances sont recouvrables sur les paiements payables à 1948565 décrit au paragraphe ci-dessus et sont comptabilisées dans l'état du résultat net et du résultat global sous Frais de gestion des propriétés minières.

8. Propriétés minières et actifs de prospection et d'évaluation (suite) :

Actifs de prospection et d'évaluation (suite)

f) Lemoine

En juillet 2015, les 199 claims miniers qui forment la propriété Lemoine ont été convertis en un total de 102 claims désignés sur carte. La propriété est située dans les cantons Lemoine, Rinfret et Dollier au Québec. Yorbeau a une participation de 79,30 % dans la propriété Lemoine et l'intérêt résiduel de 20,70 % est détenu par First Quantum. Certains claims de cette propriété sont assujettis à une redevance de 2 % NSR et à un paiement de 1 000 000 $ lors de la production commerciale. Les autres claims de cette propriété sont assujettis à une redevance de 1 % NSR, dont la moitié peut être achetée pour 1 000 000 $.

g) Estrades-Caribou

La propriété Estrades-Caribou est composée de trois blocs de claims contigus totalisant 118 claims situés dans le canton Estrées au Québec. Yorbeau détient des intérêts divers dans ces claims, comme suit :

Les claims Estrades (7 claims) : Yorbeau détient une participation de 67.20 %, l'intérêt résiduel est détenu par First Quantum.

Les claims Caribou Est (38 claims) : Yorbeau détient une participation de 67,20 %, l'intérêt résiduel est détenu par First Quantum.

Les claims Caribou Ouest (73 claims) : Yorbeau détient une participation de 100 %.

Un total de 111 claims sur les blocs de Caribou Est et Caribou Ouest sont assujettis à une redevance de 2,5 % NSR.

h) Landrienne

Yorbeau détient une participation de 100 % dans la propriété Landrienne, laquelle consiste en 52 claims situés dans le canton Landrienne au Québec. Cette propriété est assujettie à la Convention prévoyant un droit de retour avec First Quantum. De plus,

- 12 claims de la propriété sont assujettis à une redevance de 2 % NSR en faveur de Placer Dome et une redevance additionnelle de 1% NSR en faveur d'Inmet ;
- 16 claims de la propriété sont assujettis à une redevance de 1 % NSR en faveur d'Inmet;
- 14 claims de la propriété sont assujettis à une redevance de 2 % NSR en faveur de IAMGOLD et une redevance additionnelle de 1 % NSR en faveur d'Inmet;
- 10 claims de la propriété sont assujettis à une redevance de 1,5 % NSR en faveur de Placer Dome, une redevance additionnelle de 0,5 % NSR en faveur de Brinder Investment Ltd. et une redevance additionnelle de 1 % NSR en faveur d'Inmet.

8. Propriétés minières et actifs de prospection et d'évaluation (suite) :

i) Dépréciation

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2022, la Société a effectué un test de dépréciation de certaines propriétés minières pour lesquelles il y avait des indications que leur valeur comptable pourrait ne pas être recouvrable. La dépréciation est liée aux deus propriétés minières étant Selbaie Ouest et Estrades-Caribou. Compte tenu du stade de développement de la Société, des ressources disponibles et des premiers stades d'exploration de ces propriétés, des dépenses substantielles pour d'autres activités d'exploration de d'évaluation ne sont ni budgétées ni prévues à court terme. Ainsi, les valeurs recouvrables estimées ont été déterminées comme étant inférieurs à la valeur comptable des actifs.

Des pertes d'une valeur de 1 804 459$, dont 397 088 $ pour Selbaie Ouest et 1 407 371 $ pour Estrades-Caribou, ont été comptabilisées dans l'état du résultat net et du résultat global et ont été déduites des éléments suivants:

Propriétés minières 231 039 $

Actifs de prospection et d'évaluation 1 573 420 $

9. Fournisseurs et autres créditeurs

	2022	2021
Comptes fournisseurs	83 290 $	72 172 $
Charges à payer	77 391	44 188
Fournisseurs et autre créditeurs	160 681 $	116 360 $

10. Provisions

La provision de la Société se compose d'obligations liées à des coûts de restauration de sites relatifs aux activités de remise en état et de fermeture des sites Astoria et Augmitto sur la propriété Rouyn, conformément aux exigences du « *Règlement sur les substances minérales autres que le pétrole, le gaz naturel et la saumure » et de la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles*. Pour déterminer les coûts estimatifs, la Société tient compte de facteurs tels que les changements dans les lois et les règlements et les exigences en vertu de permis existants.

La Société prévoit des coûts de restauration totaux en lien avec les réglementations mentionnées ci-dessus de 279 000 $ (2021 - 279 000 $) pour la propriété Astoria et 60 000 $, (2021 - 60 000 $) pour la propriété Augmitto. Ces montants représentent ce qui est prévu au plus récent plan de fermeture des sites miniers approuvé par les autorités gouvernementales. Tout ajustement futur à cette provision en raison de modifications de lois, de réglementations et d'hypothèses d'exploitation sera ajouté au coût de l'actif sous-jacent et pourrait s'avérer significatif. L'incidence liée à l'actualisation n'est pas significative dans les présents états financiers.

11. Prêt

Comprend un prêt à terme de 60 000 $ (2021 – 60 000 $) en vertu du Compte d'urgence pour les entreprises canadiennes (CUEC), sans intérêt avant le 31 décembre 2023, dont 20 000 $ est transformable en subvention si 40 000 $ a été remboursé avant le 31 décembre 2023. L'effet de l'actualisation du prêt n'est pas significatif pour les présents états financiers.

Le solde impayé au 31 décembre 2023 sera converti en un prêt à terme de 2 ans à 5% d'intérêt annuel, payé mensuellement à compter du 1er janvier 2024 ; le prêt devant être remboursé en totalité avant le 31 décembre 2025.

12. Capital social

Autorisé

Un nombre illimité d'actions ordinaires, sans valeur nominale

Les actions ont fluctuées comme suit pendant la période :

	2022		2021	
	Nombre d'actions	$	Nombre d'actions	$
Solde au début de l'exercice	390 902 616	57 156 334	364 235 936	56 089 667
Émission d'actions				
Exercice d'options (note 13)	500 000	12 500	--	--
Placement privé -				
actions ordinaires	12 500 000	437 500	13 333 340	533 333
actions accréditives	12 500 000	562 500	13 333 340	666 667
Passif lié aux actions accréditives	--	(62 500)	–	(133 333)
Solde à la fin de la période	416 402 616	58 106 334	390 902 616	57 156 334

Émission d'actions accréditives

Le 9 décembre 2021, la Société a complété un placement privé. La Société a émis au total 13 333 340 actions accréditives au prix de 0.05 $ par action et 13 333 340 actions ordinaires au prix de 0.04 $ par action pour un produit brut de 1 200 000 $. La Société a engagé des frais de financement par capitaux propres de 19 830 $, qui comprennent une rémunération d'intermédiaire versée à la date de clôture.

La valeur comptable des actions accréditives est présentée, déduction faite du passif lié aux actions accréditives de 133 333 $, qui a été comptabilisée au moment de leur émission.

Le 9 août 2022, la Société a complété un placement privé. La Société a émis au total 12 500 000 actions accréditives au prix de 0.045 $ par action et 12 500 000 actions ordinaires au prix de 0.035 $ par action pour un produit brut de 1 000 000 $.

12. Capital social (suite)

Émission d'actions accréditives (suite)

La valeur comptable des actions accréditives est présentée, déduction faite du passif lié aux actions accréditives de 62 500 $, qui a été comptabilisée au moment de leur émission.

13. Régime d'options d'achat d'actions

Au 31 décembre 2022, 13 983 334 actions ordinaires de catégorie A étaient réservées pour émission en vertu du régime d'options d'achat d'actions pour le bénéfice des administrateurs, des employés et des fournisseurs de services de la Société. Les options d'achat d'actions sont émises à un prix de levée correspondant au dernier prix de clôture des actions ordinaires de catégorie A à la Bourse de Toronto avant l'octroi de l'option.

Le régime d'options prévoit que les administrateurs doivent déterminer, à leur seule discrétion, si les conditions d'acquisition devraient être applicables à toute option octroyée aux termes du régime au moment de l'octroi.

Le 7 juillet 2021, la Société a attribué au total 800 000 options d'achat d'actions aux employés et administrateurs pouvant être exercées au prix de 0,05 $ par action.

Les droits sur les options d'achat actions sont acquis sur une période de deux ans et expirent après une période de cinq ans. La juste valeur de chaque option attribuée a été déterminée au moyen du modèle d'évaluation d'options de Black-Scholes. À la date de l'octroi, cette juste valeur moyenne pondérée des options attribuées était de 0,043 $ par option pour une valeur de 34 415 $. Les hypothèses utilisées dans la mesure de la juste valeur à la date d'attribution du régime d'options d'achat d'actions sont les suivantes :

Taux d'intérêt sans risque	1,8%
Durée de vie prévue	5 ans
Volatilité prévue	130%
Prix de l'action à la date de l'attribution	0,05 $

13. Régime d'options d'achat d'actions (suite)

Le nombre d'options d'achat d'actions en circulation à l'intérieur du régime de la Société a fluctué comme suit pendant l'exercice :

	2022		2021	
	Nombre d'options d'achat d'actions	Prix de levée moyen pondéré	Nombre d'options d'achat d'actions	Prix de levée moyen pondéré
Solde au début de l'exercice	13 050 000	0.05 $	12 550 000	0,05 $
Attribuées	--	--	800 000	0,05
Expirées	(1 100 000)	0.046	(300 000)	0.10
Renoncées	(550 000)	0.055	--	--
Exercées	(500 000)	0.025	--	--
Solde à la fin de l'exercice	10 900 000	0.049 $	13 050 000	0,05 $
Options pouvant être levées à la fin de la période	10 250 000	0,049 $	8 750 000	0,048 $

Au 31 décembre 2022, les options d'achat d'actions suivantes étaient en circulation :

- 2 275 000 options à 0,035 $ l'action jusqu'au 14 juin 2023;
- 500 000 options à 0,035 $ l'action jusqu'au 14 juin 2023;
- 625 000 options à 0,04 $ l'action jusqu'au 11 juillet 2023;
- 500 000 options à 0,03 $ l'action jusqu'au 14 février 2024;
- 1 000 000 options à 0,06 $ l'action jusqu'au 17 juin 2025;
- 4 200 000 options à 0,055 $ l'action jusqu'au 12 juillet 2025;
- 500 000 options à 0,065 $ l'action jusqu'au 27 juillet 2025;
- 500 000 options à 0,05 $ l'action jusqu'au 9 octobre 2025.
- 800 000 options à 0,05 $ l'action jusqu'au 7 juillet 2026.

14. Impôt sur le bénéfice

La charge (l'économie) d'impôt diffère des montants calculés par application du taux d'imposition combiné fédéral et provincial de 26.5% (26,5 % en 2021) en raison des éléments suivants :

	2022	2021
Perte nette et résultat global de l'exercice	(2 503 810) $	(968 605) $
Économie d'impôt attendue	(663 509)	(256 681)
Paiements fondés sur les actions non déductibles	11 587	62 834
Variation des actifs d'impôts différés non reconnus	178 481	58 572
Dépense fiscale relativement à la déduction pour actions accréditives	375 993	145 851
Écart permanent provenant des revenus non déductibles sur actions accréditives	(51 357)	(10 506)
Autres	148 805	(70)
	-- $	-- $

Au 31 décembre 2022, la Société dispose de frais d'exploration et d'autres frais d'environ 25 363 000 $, qui sont reportés prospectivement et indéfiniment aux fins fiscales et qui peuvent être utilisés pour réduire le revenu imposable d'exercices futurs. La Société dispose aussi de pertes fiscales d'environ 22 972 000 $ pour réduire son revenu imposable au cours des prochains exercices. Ces pertes, dont l'effet n'a pas été constaté dans ces états financiers, expirent comme suit :

14. Impôt sur le bénéfice (suite)

2025	340 000 $
2026	469 000
2027	1 229 000
2028	1 648 000
2029	1 765 000
2030	2 015 000
2031	1 873 000
2032	1 685 000
2033	1 631 000
2034	1 313 000
2035	775 000
2036	905 000
2037	1 208 000
2038	1 167 000
2039	1 215 000
2040	972 000
2041	1 186 000
2042	752 000
2043	824 000
Total	22 972 000 $

14. Impôt sur le bénéfice (suite)

Les actifs d'impôt différé n'ont pas été comptabilisés, car il n'est pas probable que des bénéfices imposables futurs soient disponibles et à l'encontre desquels des pertes fiscales non utilisées et des crédits d'impôt non utilisés pourraient être imputés. Les actifs d'impôt différé n'ont pas été comptabilisés à l'égard des éléments suivants:

	2022	2021
Perte d'exploitation	6 049 344 $	5 827 163 $
Frais de financement liés aux capitaux propres	7 712	14 424
Équipement	137 073	138 312
Propriétés minières	592 842	597 913
Actifs de prospection et d'évaluation	(737 145)	(706,075)
Provisions	89 835	89 835
Actifs d'impôt différé non comptabilisés	6 139 661 $	5 961 572 $

Les impôts différés se composent ainsi :

	2021	Constatés dans la perte ou le bénéfice net	2022
Actifs d'impôts différés			
Pertes autres qu'en capital reportées	706 075 $	31 070 $	737 145 $
Passifs d'impôts différés			
Actifs de prospection et d'évaluation	706 075	(31 070)	(737 145)
Impôts différés, montant net	-- $	-- $	-- $

15. Engagements et éventualités

La Société s'est engagée à effectuer des travaux d'exploration et d'évaluation admissibles d'une valeur de 1 500 000 $ avant le 31 décembre 2022 relativement au financement accréditif complété en 2020. De plus, la Société s'est engagée à effectuer des travaux d'exploration et d'évaluation admissibles d'une valeur de 666 667 $ avant le 31 décembre 2022 relativement au financement accréditif complété le 9 décembre 2021. Au 31 décembre 2022, la Société avait engagé de telles dépenses admissibles.

La Société s'est engagée à effectuer des travaux d'exploration et d'évaluation admissibles d'une valeur de 562 500 $ avant le 31 décembre 2023, liés au financement accréditif complété le 30 septembre 2022. Au 31 décembre 2022, la Société a engagé des dépenses admissibles de 116 958 $ relativement à ce financement et, par conséquent, conserve un engagement de 445 542 $

Il n'y a pas de garantie que les fonds dépensés par la Société seront admissibles comme frais d'exploration canadiens même si la Société s'est engagée à prendre toutes les mesures nécessaires à cet effet. Le refus de certaines dépenses par les autorités fiscales pourrait avoir des conséquences fiscales négatives pour les investisseurs. Dans un tel cas, la Société indemnisera chaque souscripteur d'actions accréditives pour les impôts supplémentaires à payer par le souscripteur à la suite de l'échec de la Société à renoncer aux dépenses admissibles comme convenu.

16. Charges administratives

	2022	2021
Salaires	261 375 $	226 850 $
Honoraires	297 631	269 634
Relations avec des investisseurs	103 393	58 573
Loyer	23 876	26 863
Assurance	19 925	17 804
Amortissement de l'actif au titre du droit d'utilisation	17 948	16 929
Divers	135 076	131 941
	859 223 $	748 594 $

17. Dépenses de l'édifice de Chibougamau

	2022	2021
Amortissement	10 955 $	10 956 $
Taxes, permis, honoraires	8 462	8 056
Chauffage	7 743	6 290
Entretien du bâtiment	4 259	3 450
Assurance	1 765	1 719
Divers	2 801	3 270
	35 985 $	33 741 $

18. Instruments financiers et gestion des risques financiers

Gestion des risques

La Société est exposée à divers risques financiers qui résultent à la fois de ses opérations et de ses activités d'investissement. La gestion des risques financiers est effectuée par la direction de la Société. La Société ne conclut pas de contrats visant des instruments financiers, y compris des dérivés financiers, à des fins spéculatives.

Les principaux risques financiers auxquels la Société est exposée ainsi que sa politique en matière de gestion des risques financiers se détaillent comme suit :

a) Risque de crédit

Le risque de crédit découle de la possibilité de subir une perte à la suite du défaut par une autre partie de respecter ses engagements selon les modalités d'un contrat. Les instruments

18. Instruments financiers et gestion des risques financiers (suite)

Gestion des risques (suite)

a) Risque de crédit (suite)

financiers qui exposent potentiellement la Société à des risques de concentration de crédit sont la trésorerie qui sont détenus dans des institutions financières de grande qualité.

b) Risque lié aux taux d'intérêt

La trésorerie porte intérêt à un taux variable et exposent donc la Société au risque de variation de juste valeur découlant des fluctuations des taux d'intérêt. Les autres actifs et passifs financiers ne portent pas intérêt et, conséquemment, n'exposent pas la Société à des risques liés aux taux d'intérêt.

c) Risque de liquidité

La gestion du risque de liquidité vise à maintenir un montant suffisant de trésorerie et d'équivalents de trésorerie et de s'assurer que la Société dispose de sources de financement suffisantes tels les placements privés. La Société établit des prévisions de trésorerie pour s'assurer qu'elle dispose des fonds nécessaires pour respecter ses obligations. L'obtention de nouveaux fonds permet à la Société de poursuivre ses activités, mais il n'y a aucune garantie de réussite pour l'avenir malgré le fait qu'elle a réussi dans le passé.

Le tableau suivant résume les échéances contractuelles des passifs financiers de la Société au 31 décembre 2022 :

				2022
	Valeur comptable	Dans 1 an	Dans 2 à 5 ans	Plus de 5 ans
Fournisseurs et autres créditeurs	160 682 $	160 682 $	-- $	-- $
Prêt	60 000	60 000	--	--
Baux	17 784	17 242	542	--
	238 466 $	237 924 $	542 $	-- $

18. Instruments financiers et gestion des risques financiers (suite)

La juste valeur des actifs et passifs financiers de la Société correspond approximativement à leur valeur comptable en raison de l'échéance rapprochée de ces instruments. La juste valeur du prêt se rapproche également de sa valeur comptable.

19. Informations concernant le capital

Les objectifs de la Société en matière de gestion du capital sont d'assurer la continuité d'exploitation tout en maintenant les programmes d'exploration en cours ainsi que le développement des actifs miniers et de fournir un fonds de roulement suffisant afin de respecter ses engagements en cours et de poursuivre d'éventuels investissements.

La Société gère la structure de son capital et y fait des ajustements en conformité avec les objectifs susmentionnés ainsi qu'à la lumière des changements de conditions économiques et des risques caractéristiques des actifs sous-jacents. Dans la gestion de la structure de son capital, la Société inclut les composantes des capitaux propres. Afin de maintenir ou d'ajuster sa structure du capital, la Société peut émettre de nouvelles actions, acquérir ou céder des actifs ou modifier les sommes de trésorerie.

La Société ne prévoit pas se servir d'emprunts à long terme, autre que des prêts sous l'aide du gouvernement, avant qu'elle ne génère des revenus. Il n'y a aucune politique concernant les dividendes. La Société n'est sujette à aucune obligation externe concernant son capital. La gestion du capital par la Société est demeurée inchangée depuis l'exercice précédent.

20. Transactions avec des parties liées

Transactions avec les principaux dirigeants

La rémunération des membres du conseil d'administration et de la haute direction de la Société comprend :

	2022	2021
Avantages du personnel à court terme	194 000 $	133 539 $
Paiements fondés sur des actions	43 726	237 110
Total	237 726 $	370 649 $

Relativement au placement privé clôturé le 9 décembre 2021, cinq initiés ont souscrit à un total de 16 772 220 actions ordinaires, pour un produit total de 754 750 $. Les termes et conditions offerts aux parties liées de cette transaction sont les mêmes que ceux offerts à des porteurs d'actions ordinaires non liés.

Relativement au placement privé clôturé le 9 août 2022, cinq initiés ont souscrit à un total de 9 125 000 actions ordinaires, pour un produit total de 410 625 $. Les termes et conditions offerts

20. Transactions avec des parties liées (suite)

Transactions avec les principaux dirigeants (suite)

aux parties liées de cette transaction sont les mêmes que ceux offerts à des porteurs d'actions ordinaires non liés.

Autres transactions avec des parties liées

Une propriété à l'état de la situation financière est greffée d'une royauté de 50 000 $ par année (2021 - 50 000 $) payée à titre de redevance à la Société Minière Alta Inc., une société contrôlée par un administrateur de Yorbeau. La convention d'option définitive stipule qu'IAMGOLD sera tenue de verser la royauté de 50 000 $ par année à la Société Minière Alta Inc. (note 8 a)). Au cours de l'exercice terminé le 31 décembre 2022, IAMGOLD a effectué le paiement de 50 000 $.

Ces opérations effectuées dans le cours normal des activités de la Société ont été mesurées à la valeur d'échange, qui a été établie et acceptée par les parties liées.

21. Actifs au titre du droit d'utilisation de la Société et obligations locatives

Le tableau qui suit présente la variation des actifs au titre du droit d'utilisation de la Société au cours des exercices clos le 31 décembre :

		2022		2021
Actifs au titre du droit d'utilisation de la Société au 1er janvier	$	34 251	$	26 051
Entrées		--		25 129
Charge d'amortissement à l'égard des actifs au titre du droit d'utilisation		(17 948)		(16 929)
Actifs au titre du droit d'utilisation de la Société au 31 décembre	$	16 303	$	34 251

Le tableau qui suit présente la variation des obligations locatives de la Société au cours de l'exercice clos le 31 décembre:

		2022		2021
Obligations locatives, au début de l'exercice	$	35 500	$	27 369
Entrées nettes		--		25 129
Paiements des obligations locatives, y compris l'intérêt connexe		(20 299)		(19 177)
Charges d'intérêts à l'égard des obligations locatives		2 583		2 179
Obligations locatives, à la fin de l'exercice	$	17 784	$	35 500
Tranche court terme	$	17 242	$	17 716
Tranche long terme		542		17 784

Pour tout contrat engagé pendant l'année, la Société a actualisé les paiements des loyers futurs à l'aide de son taux d'emprunt marginal, Le taux moyen pondéré se chiffrait à 10%.